

Synthèse des commentaires du public
Consultation du 15 juin 2018 au 07 juillet 2018

**Arrêté modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant
la désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en tout ou partie
en région Auvergne – Rhône-Alpes**

Six avis sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 (zones de protection spéciale) situés en tout ou partie en région Auvergne – Rhône-Alpes ont été émis lors de la phase de consultation publique.

Cinq commentaires portent sur l'inscription de l'espèce Grand cormoran sur les listes d'espèces justifiant la désignation de plusieurs sites Natura 2000.

Un commentaire est relatif à l'information des comités de pilotage préalablement à la prise de l'arrêté ministériel.